



Administration
de la gestion de l'eau
Grand-Duché de Luxembourg

Direction
Référence : EAU-AUT-26-0692
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Pétange
Place J.-F. Kennedy
L-4760 Pétange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Alleva Frères S.A.
Objet	Réalisation de 5 forages de reconnaissance et pose de 2 piézomètres pour le monitoring des eaux souterraines dans le cadre de la cessation d'activité d'une activité de concassage à Pétange
Localité(s)	Pétange
Commune(s)	Pétange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés



Décision n° EAU-AUT-26-0692

Le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité,

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 23 ;

Vu la demande du 5 juin 2026 présentée par Luxcontrol S.A., 8, Boulevard des Lumières, L-4369 Belvaux, mandatée par Alleva Frères S.A., 37, rue de Linger, L-4755 Pétange, aux fins d'obtenir l'autorisation pour la réalisation de 5 forages de reconnaissance et la pose de 2 piézomètres pour le monitoring des eaux souterraines dans le cadre de la cessation d'activité d'une activité de concassage à Pétange ;

Vu le dossier de demande, notamment les documents y afférents ;

Vu la proposition de l'Administration de la gestion de l'eau ;

Arrête

Art. 1^{er} : Objet et emplacement

La réalisation de 5 forages de reconnaissance et la pose de 2 piézomètres pour le monitoring des eaux souterraines dans le cadre de la cessation d'activité d'une activité de concassage à Pétange sont autorisées à l'emplacement indiqué sur le plan nommé « Situation cadastrale du site étudié » annexé, selon les conditions suivantes :

Art. 2 : Conditions

Conditions générales

1. La profondeur autorisée des forages est limitée à 6 m.
2. La présente autorisation se limite à la réalisation de 2 piézomètres et 5 forages géotechniques.

En ce qui concerne la réalisation de forages

3. Les travaux de forage sont à réaliser par une société de forage agréée et certifiée suivant DVGW W120-1 ou équivalent. Les travaux sont à suivre quotidiennement par un géologue spécialisé dans ce domaine. La présence sur le terrain d'un géologue spécialisé dans le domaine doit être garanti à tout moment en cas de besoin et en cas de problèmes ou phénomènes géologiques imprévus.
4. Le piézomètre est à aménager selon les règles de l'art :
 - La tête de forage est à surélever d'au moins 50 cm par rapport au niveau du fond du regard.
 - Le regard de captage, aménagé autour de la tête de forage, doit être surélevé d'au moins 30 cm par rapport au niveau du terrain naturel.
 - Dans le cas où aucun regard n'est prévu, par exemple pour les piézomètres, la tête de forage est à entourer d'une margelle bétonnée pour empêcher tout endommagement en cas de choc d'un engin.
 - Le couvercle du captage doit être étanche afin d'empêcher toute infiltration d'eaux superficielles et est à fermer de façon sécurisée pour restreindre l'accès au captage et empêcher tout acte de vandalisme.

En ce qui concerne la phase chantier

5. Le personnel travaillant sur le chantier doit être informé des risques de pollution de l'eau souterraine et doit également être instruit des mesures de protection ou de prévention à prendre.
6. La technique de forage « à sec » est à utiliser : toute injection d'eau dans le sous-sol pendant les travaux de forage est interdite.
7. L'utilisation d'engins et de machines de chantier doit se faire avec des précautions particulières. Des contrôles quotidiens sont à réaliser afin de vérifier l'absence de toute perte de carburant et d'huile. Des réparations de petite envergure sont à réaliser immédiatement. Si cela ne s'avère pas faisable, le dispositif concerné est à remplacer de suite. L'utilisation d'engins de chantier à moteur électrique est à préférer aux engins à moteur à combustion et tous les engins et machines doivent avoir de préférence de l'huile biodégradable dans leur système hydraulique.
8. Une bâche ou une membrane imperméable est à installer sous les foreuses pendant toute la durée des travaux de forage, afin de récupérer toute fuite de carburant et d'huile.
9. Un stock suffisant de produits fixants ou absorbants est à mettre en place à proximité, dans un endroit visible et facilement accessible. Ces matériaux absorbants doivent récupérer d'éventuelles pertes lors des opérations de transvasement. Les matières absorbantes ainsi imprégnées sont à éliminer en conformité avec la législation applicable en la matière.
10. Les locaux de stockage de produits dangereux ne doivent pas être raccordés aux égouts.
11. Les eaux usées sanitaires des toilettes de chantier doivent, soit être évacuées vers le réseau d'égout public pour eaux usées conformément au règlement communal sur la canalisation, soit être recueillies dans une citerne étanche dépourvue d'un trop-plein. Les eaux usées des toilettes chimiques doivent obligatoirement être recueillies dans une citerne étanche dépourvue d'un trop-plein. Les produits chimiques utilisés dans des toilettes chimiques ne doivent pas contenir du formaldéhyde ou des détergents cationiques. Les citernes prémentionnées doivent être vidangées régulièrement et chaque fois qu'il y a nécessité par une entreprise autorisée à cet effet.
12. En cas d'abandon du forage, un colmatage est à effectuer selon les règles de l'art par une entreprise spécialisée. La méthodologie de colmatage est à transmettre à l'Administration de la gestion de l'eau (potable@eau.etat.lu) au moins deux semaines avant la réalisation des travaux.

Art. 3 : Obligation(s) d'informer l'Administration de la gestion de l'eau

1. En cas de pollution accidentelle (par exemple : déversement d'hydrocarbures, rupture de récipients, déversement de produits dangereux, fuites des eaux usées, déversement de purin/lisier, etc.), des mesures immédiates sont à prendre pour empêcher une migration des polluants en direction des eaux de surface et des eaux souterraines (par exemple : fermeture des vannes de sécurité, utilisation d'agglutinant d'huiles, excavation des terres polluées). L'Administration communale territorialement compétente, l'Administration de la gestion de l'eau (tél. : 112, email : pollutions@eau.etat.lu), l'Administration de l'environnement et, si nécessaire, le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) sont à informer sans délai de l'incident.
2. Un plan d'intervention pour le cas d'une pollution accidentelle par les hydrocarbures ou d'autres substances susceptibles d'altérer la qualité de l'eau est à établir et à remettre à l'Administration de la gestion de l'eau avant le commencement des travaux.
3. Les responsables de l'Administration de la gestion de l'eau sont à avertir par mail (potable@eau.etat.lu) lorsque les phénomènes suivants sont observés lors des travaux de forage : nappe artésienne, phénomène de gonflement, vides et crevasses.
4. L'Administration de la gestion de l'eau (Unité Eaux souterraines et eaux potables) est à avertir deux semaines avant le début des travaux, par courrier électronique à l'adresse autorisations@eau.etat.lu.

Art. 4 : Information(s)

La présente autorisation se limite aux travaux de forage.

Art. 5 : Validité

1. Conformément à l'article 23, paragraphe 3 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, la décision devient caduque lorsque les installations, ouvrages, travaux ou activités autorisés
 - n'ont pas été commencés, achevés ou mis en service dans un délai de deux ans ;
 - ont chômé pendant deux années consécutives ;
 - ont été détruits ou mis hors d'usage par un accident quelconque ou
 - ont été déplacés ou ont subi une transformation ou extension.
2. La présente autorisation a été accordée suivant la législation en vigueur au moment de son octroi. Toutefois, il convient au demandeur de s'assurer, tant avant le début des travaux que lors de la phase d'exploitation, que l'autorisation est toujours valable et qu'aucun changement législatif n'est entretemps intervenu ayant entraîné de facto la caducité des dispositions y contenues.

Art. 6 : Contrôles

L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer des contrôles conformément à l'article 61ter de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau afin de s'assurer du respect des conditions fixées par la présente décision.

Art. 7 : Limites

Cette décision couvre uniquement les aspects en rapport avec la protection et la gestion des eaux. Elle ne dispense pas de l'octroi d'autres autorisations éventuellement requises par l'application d'autres textes légaux ou réglementaires.

Art. 8 : Recours

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la présente décision est ouvert devant le Tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre ou à l'administration ayant pris la décision. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de 40 jours pour introduire le recours contentieux devant le Tribunal administratif commence à courir.

Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur - Ombudsman. Cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant les droits en matière de recours, la rubrique « Recours contre un acte administratif » peut être consultée sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Art. 9 : Transmission

Conformément à l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, une copie de la présente est adressée à l'administration communale territorialement compétente.

Signé à Luxembourg,

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne MOUSEL
Premier Conseiller de Gouvernement

Documents annexés :

- EAU-AUT-26-0692-documents signés_260724.pdf



DÉMARCHE D'AUTORISATION

1. Identité

Informations sur le demandeur

Nom	Lorrain
Prénom	Lucie Camille
Email	lucie.lorrain@luxcontrol.com
Téléphone	+352621389728
Nom de l'entreprise	Luxcontrol SA

Adresse du demandeur

L'adresse du demandeur se trouve au Luxembourg?	oui
Code postal	4369
Localite	BELVAUX (SANEM)
Nom de la rue	Boulevard des Lumières
Numéro de rue	8

Informations sur le maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est-il différent du demandeur?	oui
Nom	Sauerwein
Prénom	Claude
Email	sauerwein@alleva.lu
Téléphone	+352
Nom de l'entreprise	Alleva Frères S.A.

Adresse du maître d'ouvrage

Code postal	4755
Localité	PETANGE (PETANGE)



Nom de la rue	Rue de Linger
---------------	---------------

Numéro de rue	37
---------------	----



2. Demande

Raison de la demande

Nouvelle demande d'autorisation

Objet de la demande

Votre demande concerne t-elle un projet tombant sous la non
procédure EIE (Annexe I-IV) ?

Votre demande concerne t-elle une zone de protection? non

Votre demande concerne t-elle une zone inondable? non

Description détaillée de l'objet de la demande

Réalisation de 5 forages dont deux forages équipés en piézomètres si de l'eau est rencontrée dans le cadre de la
cessation d'activité d'une activité de concassage sur le site Alleva Frères S.A. au 37 rue de Linger, L-4755 Pétange

Détail des parcelles cadastrales

 Le nombre des parcelles cadastrales est limité à 10. Veuillez remplir le formulaire en respectant
les règles suivantes :

o Saisir au moins une parcelle par commune concernée

o Compléter le formulaire par les parcelles les plus important pour le projet

Numéro cadastral	Section	Commune	Localité	
743/7710	A	PETANGE	PETANGE	
772/2010	A	PETANGE	PETANGE	



3. Démarches d'autorisation



4. Récapitulatif des pièces jointes

Veillez sélectionner les documents, à part ceux qui sont obligatoires, que vous voulez joindre au dossier de demande d'autorisation. Le téléchargement des documents aura lieu après la signature du formulaire dans l'espace privé de MyGuichet.lu.

Nom de la pièce jointe	Possédez-vous la pièce jointe?	Aide ?
Extrait du plan cadastral / FLIK à une échelle utile	☒	
Extrait de la carte topographique avec indication exacte de l'emplacement à une échelle utile	☒	
Mémoire explicatif/Note explicative	☒	☐
Extrait de la carte géologique avec localisation de/des ouvrage(s)	☒	
Photographies	☐	
Fiche(s) technique(s)	☐	

5. Signature

Signature

Digitally signed by

LUCIE, CAMILLE LORRAIN

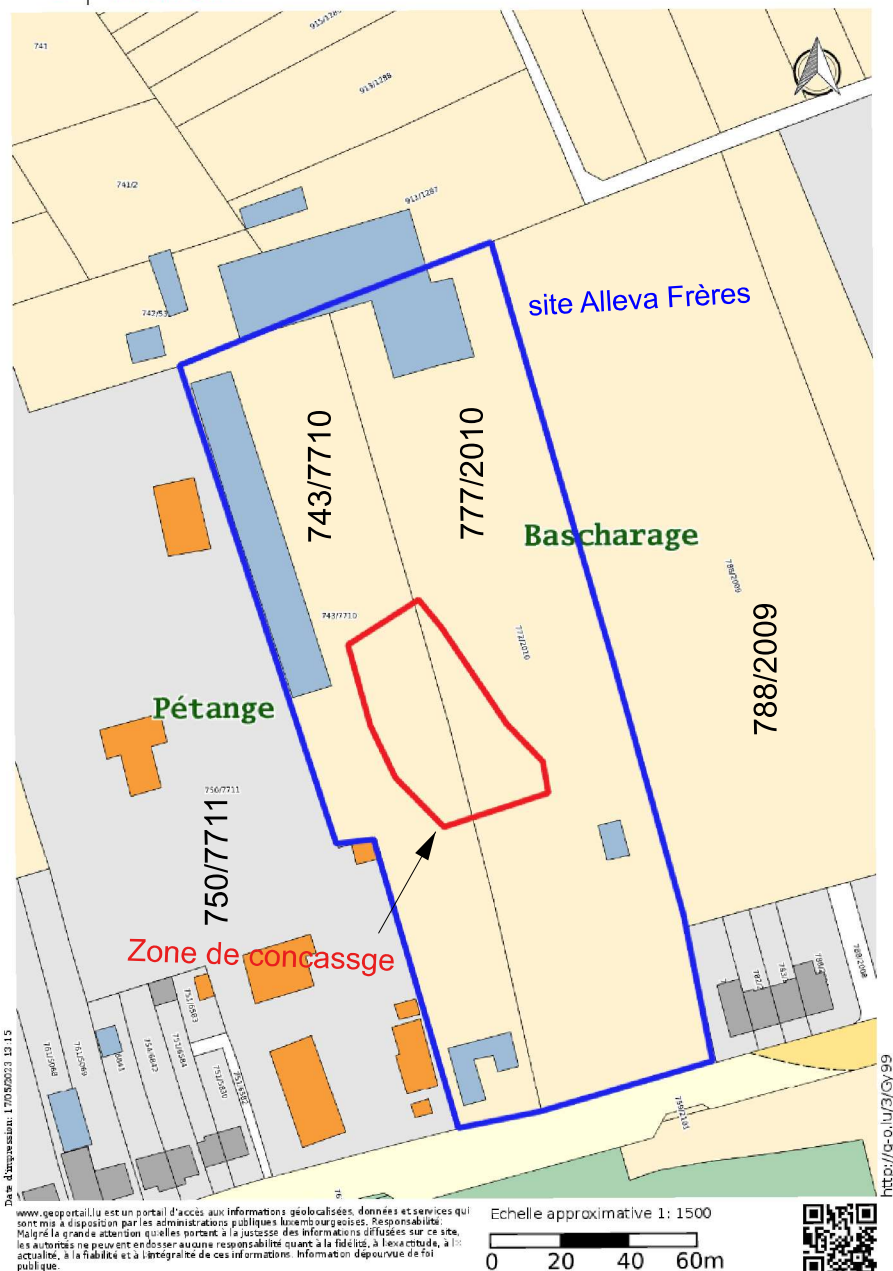
Claimed Signing Time: 2026-06-05 08:48:45
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 1010239685550595127
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.3.2

eSign



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

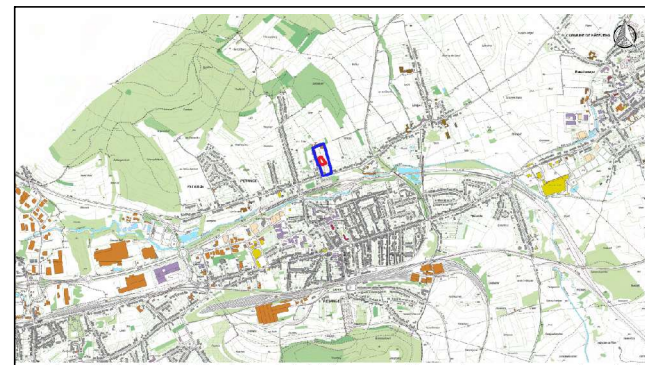
map.geoportail.lu
Le géoportail national du Grand-Duché de Luxembourg



Légende:



Limite du site



Luxcontrol
SA

1, Avenue des Terres Rouges
B.P. 349
L-4004 Esch-sur-Alzette

Tel.: (00352) 54 77 11 - 1
Fax: (00352) 54 79 30

Client:	Alleva Architectes Pétange				
Kunde:					
Projet:	Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux				
Projekt:	souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange				
Plan:	Situation cadastrale du site étudié				
Date	19.05.2023	N° Projet:	23127089	Auteur:	SEE
Datum		Projekt N°:		Autor:	
Echelle:	voir plan	Annexe:	2	Contrôle:	LUW
Maßstab:		Anhang:		Geprüft:	

**Mise en place de piézomètres au droit du site Alleva Frères au
37 rue de Linger à L-4755 Pétange dans le cadre d'une étude analytique
des sols et des sous-sols**

Destinataire à l'Administration de l'environnement : Administration de la gestion de l'eau

Référence Luxcontrol S.A. :

Personne agréée : Luxcontrol S.A. – Benoit COLIN
Agrément : N°24OA02
Job N° : 23142942
Date : 04.06.2026
Nombre de p. :
Point de compétence : 8.3
Arrêté N° : arrêté de cessation d'activité n°1/22/0336 du 23/01/2023

Conditions : -

Contact : Ludovic Masson
Téléphone : +352 621 675 802
Téléfax : 54 77 11-366
e-mail : ludovic.masson@luxcontrol.com

Référence Client :

Client : GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES S.A.
Adresse : 37 rue de Linger
PETANGE 4755
Contact : FABRY Bertrand
Téléphone : +352 43 66 76 290
Téléfax : -
e-mail : bertrand.fabry@golav.lu

1. Contexte du site et de l'étude

La société Luxcontrol S.A. a été mandatée par Monsieur Fabry de la société Goblet Lavandier & Associés, au nom et pour le compte de la société Alleva Frères S.A., afin de réaliser une étude analytique des sols et des sous-sols sur le site localisé 37 rue de Linger à L-4755 Pétange. Suite aux échanges avec l'Administration de l'environnement dans le cadre de l'étude préliminaire du 11.08.2023 portant la référence RA23127089.1B LUW, un monitoring de la qualité des eaux souterraines est préconisé.

L'étude est effectuée en tant qu'organisme agréé, domaine de compétence 8.3, tel que prévu par la loi du 21 avril 1993 relative à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques autres que l'État, pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de vérification dans le domaine de l'environnement.

1.1. Situation géographique et cadastrale

Le site Alleva Frères est situé au 37 rue de Linger à L-4755 sur le territoire de la commune de Pétange, section A, numéro cadastral 743 / 7710 et 772/2010.

L'extrait de la carte topographique et l'extrait de plan cadastral de la zone concernée sont renseignés en annexe de la présente demande.

1.2. Situation géologique

D'après la carte géologique du Luxembourg dont un extrait est présenté en annexe de la présente demande, le site Alleva Frères est implanté sur la formation « couche à Harpoceras falciferum » (lo1) ».

1.3. Situation hydrogéologique et hydrologique

Le site se trouve sur l'aquifère du Grès médioliasique. Un extrait de la carte hydrogéologique du Luxembourg avec localisation du site est repris en annexe.

Le site n'est pas compris dans une zone de protection des eaux potables.

2. Echantillonnage des eaux souterraines

2.1. Procédures d'échantillonnage

Les échantillons d'eaux seront prélevés selon les consignes de la Merkblatt ALEX 14 – "Arbeitshilfe Qualitätssicherung" du Land de Rhénanie Palatinat en Allemagne. L'analyse chimique sera effectuée selon les procédures en vigueur au Grand-duché de Luxembourg dans le laboratoire accrédité de la société Luxcontrol S.A. Les échantillons seront prélevés après le pompage d'au moins 3 fois le volume de la colonne d'eau, tout en surveillant les paramètres in situ tels que la température, le pH, la conductivité électrique, le potentiel REDOX et la teneur en oxygène dissout. Les échantillons sont prélevés dans des bouteilles étanches, lorsque ces paramètres in situ sont stables.

Si aucun assainissement n'est nécessaire, une campagne sera réalisée dans le cadre de l'étude analytique relative à la cessation d'activité du site (conformément à l'arrêté 1/22/0336 du 23 janvier 2023). La poursuite du suivi sera précisée dans le rapport relatif à cette campagne.

Si un assainissement est nécessaire, trois campagnes de contrôle seront réalisées au minimum (une avant le démarrage des travaux, une pendant et une après l'assainissement). A la suite de ces trois campagnes, un rapport de l'organisme agréé de suivi statuera sur la nécessité d'un traitement des eaux ou sur la poursuite du monitoring.

Si un impact négatif du site sur la qualité des eaux est relevé, des mesures devront être mises en place afin d'améliorer la qualité des eaux souterraines.

2.2. Localisation et caractéristiques des piézomètres

Les coordonnées prévisionnelles des piézomètres prévus sont présentées dans le tableau ci-après. Un plan d'implantation des ouvrages est annexé à la présente demande.

Ouvrage	Profondeurs estimées (m-ns)	X (LUREF)	Y (LUREF)
F1	6	58745	69871
F5	6	58739	69857

Tableau 1 : Coordonnées prévisionnelles des piézomètres envisagés

2.3. Programme analytique et procédure d'analyses

Les échantillons d'eaux souterraines seront soumis à l'analyse chimique au laboratoire accrédité ISO17025 de Luxcontrol S.A., à Esch-sur-Alzette.

Le programme analytique appliqué est le suivant :

- pH ;
- Conductivité ;
- Indice hydrocarbures ;
- HAP 1-16 ;

3. Travaux de forages

3.1. Méthodologie

Les travaux de forage seront réalisés par une société de forage agréée et certifiée suivant DVGW W120-1 ou équivalent.

Le diamètre des forages sera de 80mm afin de garantir un massif filtrant de qualité autour de l'éventuel piézomètre. Les tubes PVC Ø 24/32 mm seront protégés à l'aide d'une chaussette extensible, limitant les entrées de fines dans la partie crépinée de l'ouvrage.

Le piézomètre est constitué d'une partie avec un tube crépiné et d'une autre partie avec un tube plein.

Le tube crépiné est installé du fond du piézomètre jusqu'à 1 m maximum au-dessus du niveau de la nappe afin de prendre en compte les battements de celle-ci. Le massif filtrant composé de gravette inerte type 1-2 mm est mis en place dans l'espace annulaire du tube crépiné. Un bouchon d'argile est ensuite mis en œuvre au-dessus de la partie crépinée sur une hauteur minimale de 0,5 m. Enfin, du ciment est injecté au droit de l'espace annulaire du tube plein, au-dessus du bouchon d'argile jusqu'au niveau final. Le dimensionnement de l'ouvrage pourra être adapté en fonction de la situation.

Les piézomètres seront équipés d'un bouchon de fond et d'un bouchon de tête.

En cas d'impossibilité de mettre en place des margelles bétons hors-sol, notamment au niveau des zones de circulation d'engins, des bouches à clés seront installées. Une attention particulière sera portée à l'étanchéification de ces éléments.

Une tête de protection métallique et scellée au ciment sera installée en fin de chantier. En cas d'impossibilité de mettre en place une tête de protection métallique, notamment au niveau des zones de circulation d'engins, des bouches à clés seront installées. Une attention particulière sera portée à l'étanchéification de ces éléments.

La figure présentée ci-après schématise l'équipement envisagé pour un éventuel futur piézomètre :

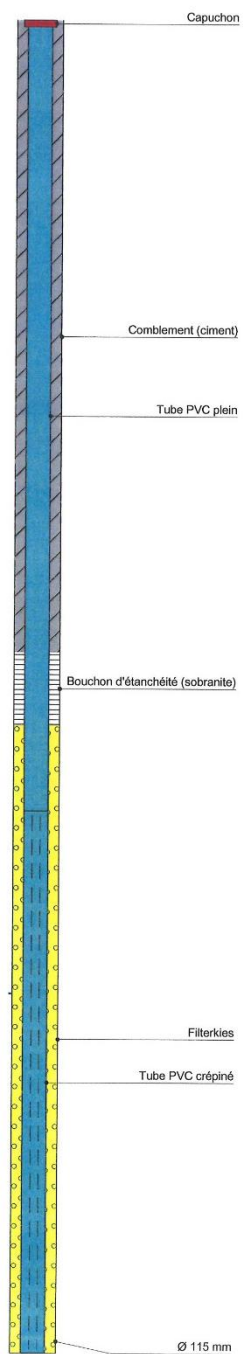


Figure 1 : Coupe schématique d'un piézomètre

3.2. Durée

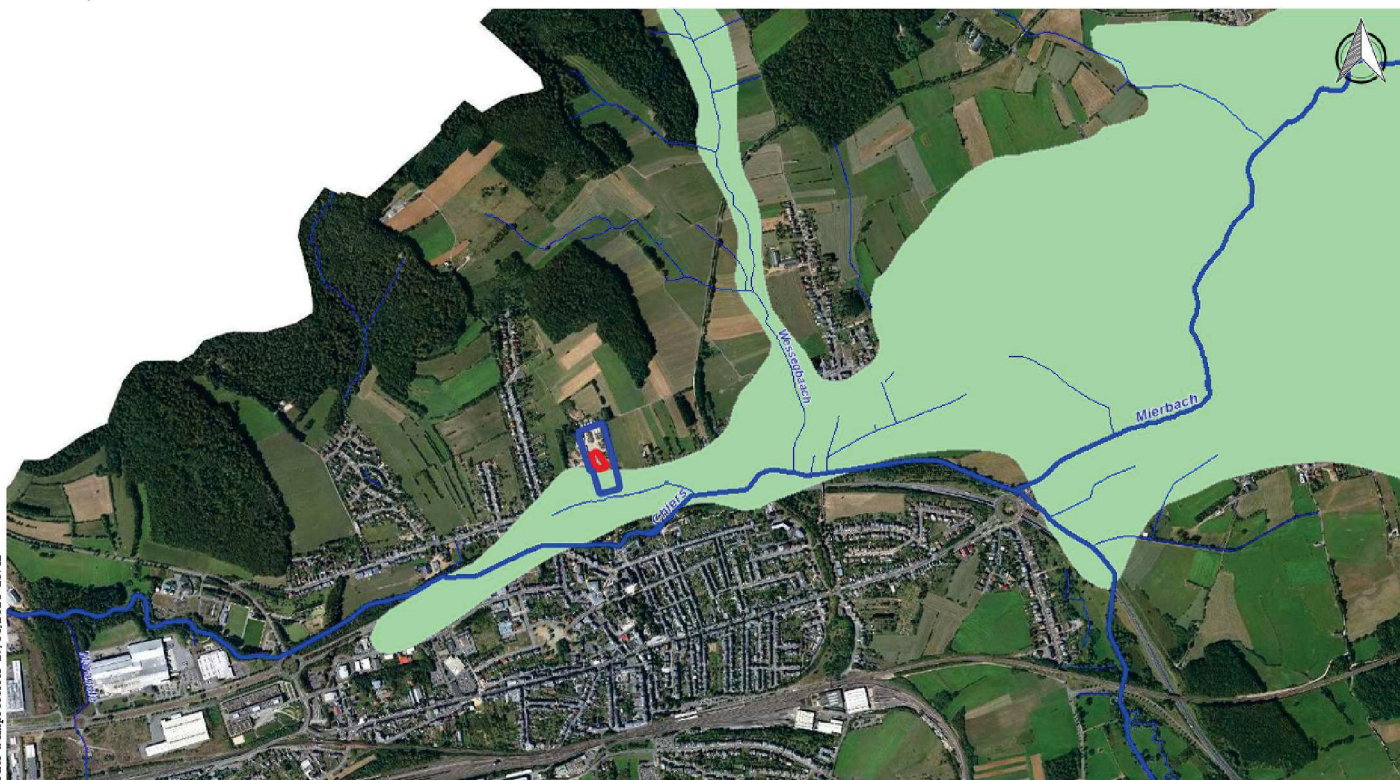
La durée du chantier est estimée à 3 jours environ.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 17/05/2023 13:42

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique. Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:20000

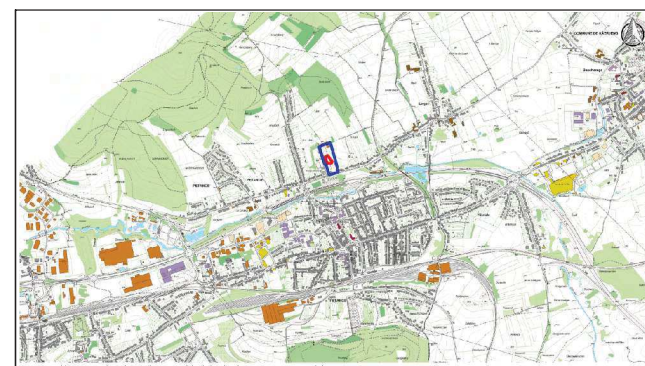
0 200 400 600m

<http://g-o.lu/3/of5R>



Légende:

- Limite du site
- Zone de concassage
- Grès médioliasique
- Cours d'eau



1, Avenue des Terres Rouges
B.P. 349
L-4004 Esch-sur-Alzette

Tel.: (00352) 54 77 11 - 1
Fax: (00352) 54 79 30

Luxcontrol
SA

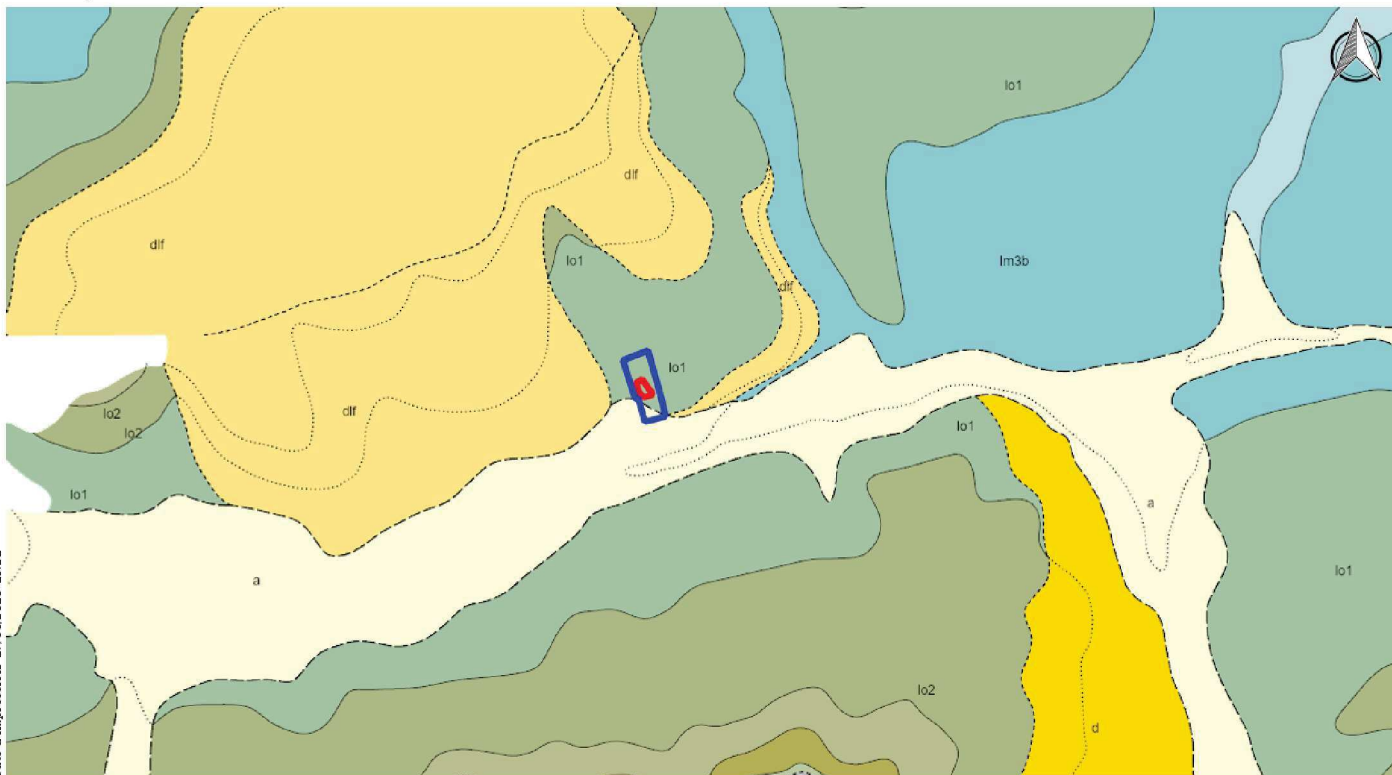
Client:	Alleva Architectes Pétange				
Kunde:					
Projet:	Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange				
Projekt:					
Plan:	Situation hydrogéologique et hydrologique du site étudié				
Date	19.05.2023	N° Projet:	23127089	Auteur:	SEE
Datum		Projekt N°:		Autor:	
Echelle:	voir plan	Annexe:	3	Contrôle:	LUW
Maßstab:		Anhang:		Geprüft:	



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 17/05/2023 13:21

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:20000

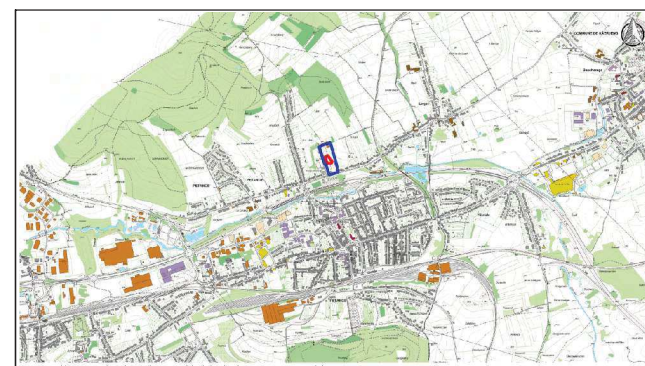
0 200 400 600m

<http://g-o.lu/3/2HTK>



Légende:

- Limite du site
- Zone de concassage
- Alluvion (a)
- Terrasses fluviales (d)
- Limons avec concrétions ferrugineuses remaniée(dlf)
- Couches à Hildoceras bifrons (lo2)
- Couches à Harpoceras falciferum (lo1)
- Couches à Pleuroceras spinatum - Macigno (Im3b)



1, Avenue des Terres Rouges
B.P. 349
L-4004 Esch-sur-Alzette

Tel.: (00352) 54 77 11 - 1
Fax: (00352) 54 79 30

Luxcontrol
SA

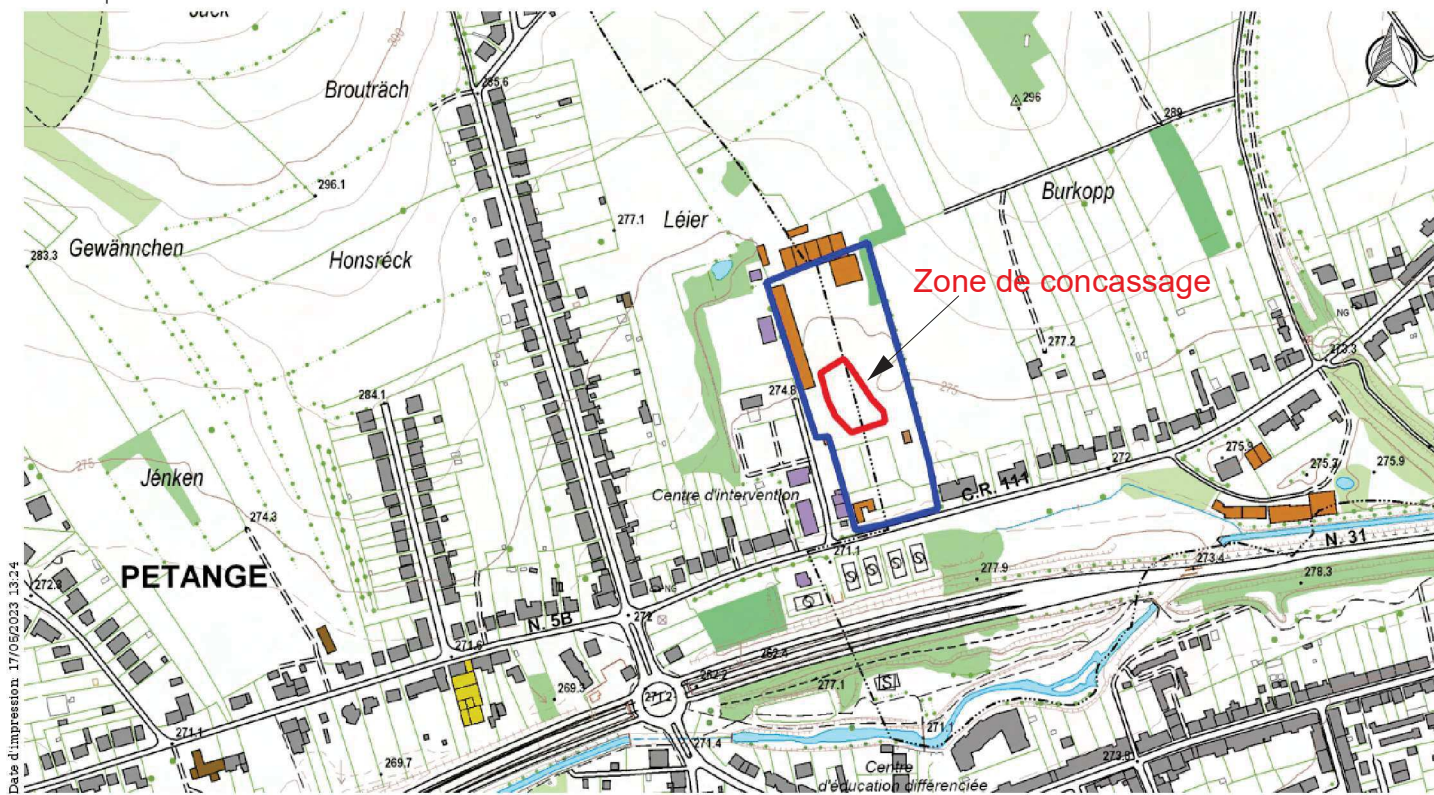
Client:	Alleva Architectes Pétange				
Kunde:					
Projet:	Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange				
Projekt:					
Plan:	Situation géologique du site étudié				
Date	19.05.2023	N° Projet:	23127089	Auteur:	SEE
Datum		Projekt N°:		Autor:	
Echelle:	voir plan	Annexe:	3	Contrôle:	LUW
Maßstab:		Anhang:		Geprüft:	



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

map.geoportail.lu

Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Date d'impression: 17/05/2023 13:24

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique. Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://g-o.lu/copyright>

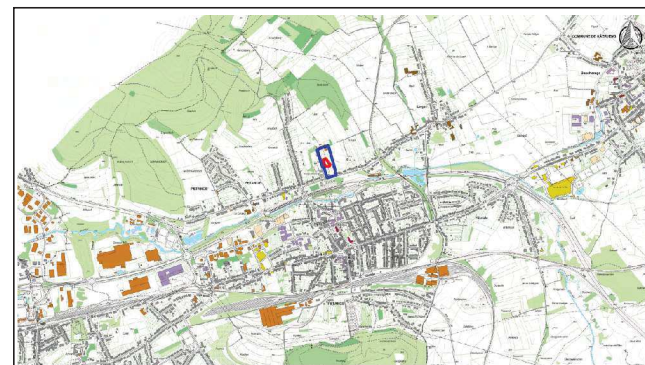
Echelle approximative 1:5000

<http://g-o.lu/3/1z6a>

Légende:



Limite du site

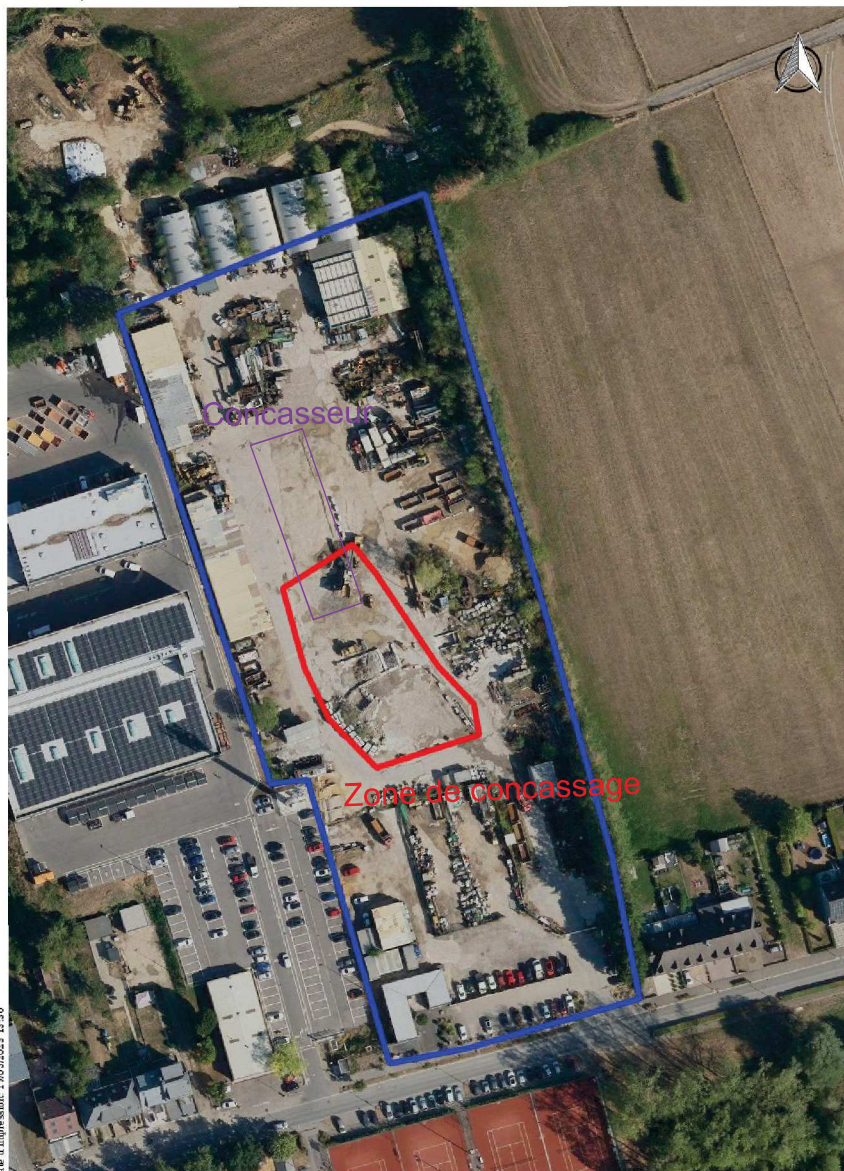


1, Avenue des Terres Rouges
B.P. 349
L-4004 Esch-sur-Alzette

Tel.: (00352) 54 77 11 - 1
Fax: (00352) 54 79 30

Luxcontrol
SA

Client:	Alleva Frères Architectes Pétange				
Kunde:					
Projet:	Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange				
Projekt:					
Plan:	Extrait de la carte topographique				
Date	19.05.2023	N° Projet:	23127089	Auteur:	SEE
Datum		Projekt N°:		Autor:	
Echelle:	voir plan	Annexe:	1	Contrôle:	LUW
Maßstab:		Anhang:		Geprüft:	



Date d'impression: 17/05/2023 15:20

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégrité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.

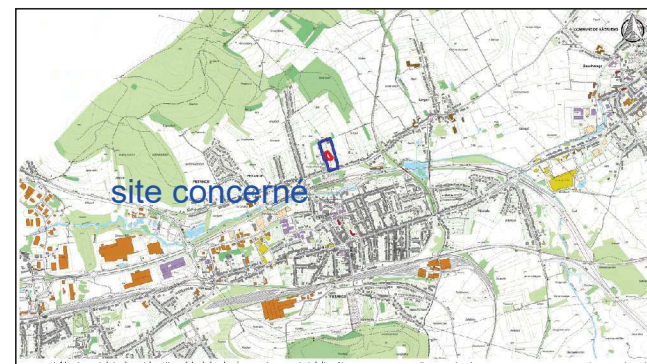
Echelle approximative 1: 1500



Légende:



Limite du site





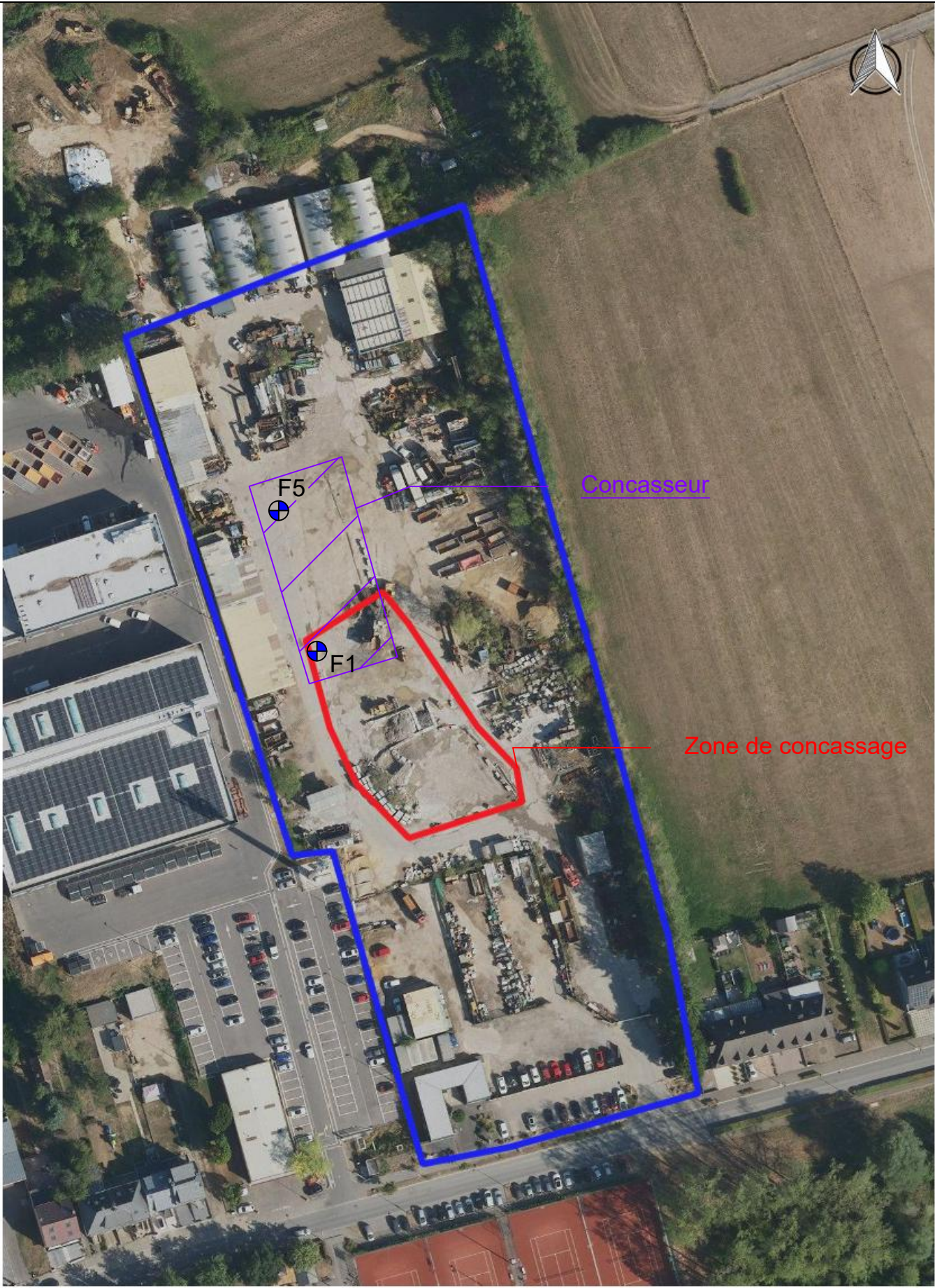
Luxcontrol

SA

1, Avenue des Terres Rouges
B.P. 349
L-4004 Esch-sur-Alzette

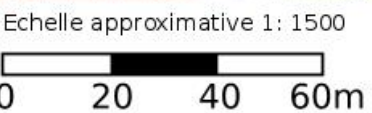
Tel.: (00352) 54 77 11 - 1
Fax: (00352) 54 79 30

Client: Kunde:	Alleva Frères Architectes Pétange				
Projet: Projekt:	Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange				
Plan:	Extrait de la vue aérienne du site				
Date Datum	19.05.2023	N° Projet: Projekt N°:	23127089	Auteur: Autor:	SEE
Echelle: Maßstab:	voir plan	Annexe: Anhang:	1	Contrôle: Geprüft:	LUW



Date d'impression: 17/05/2023 13:30

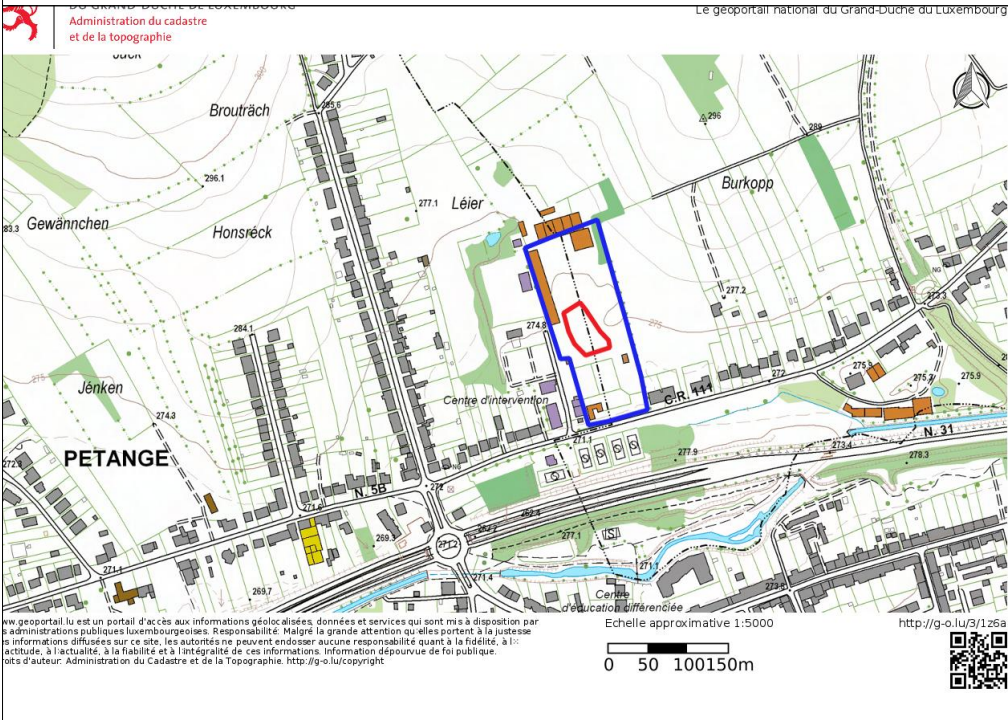
www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Information dépourvue de foi publique.



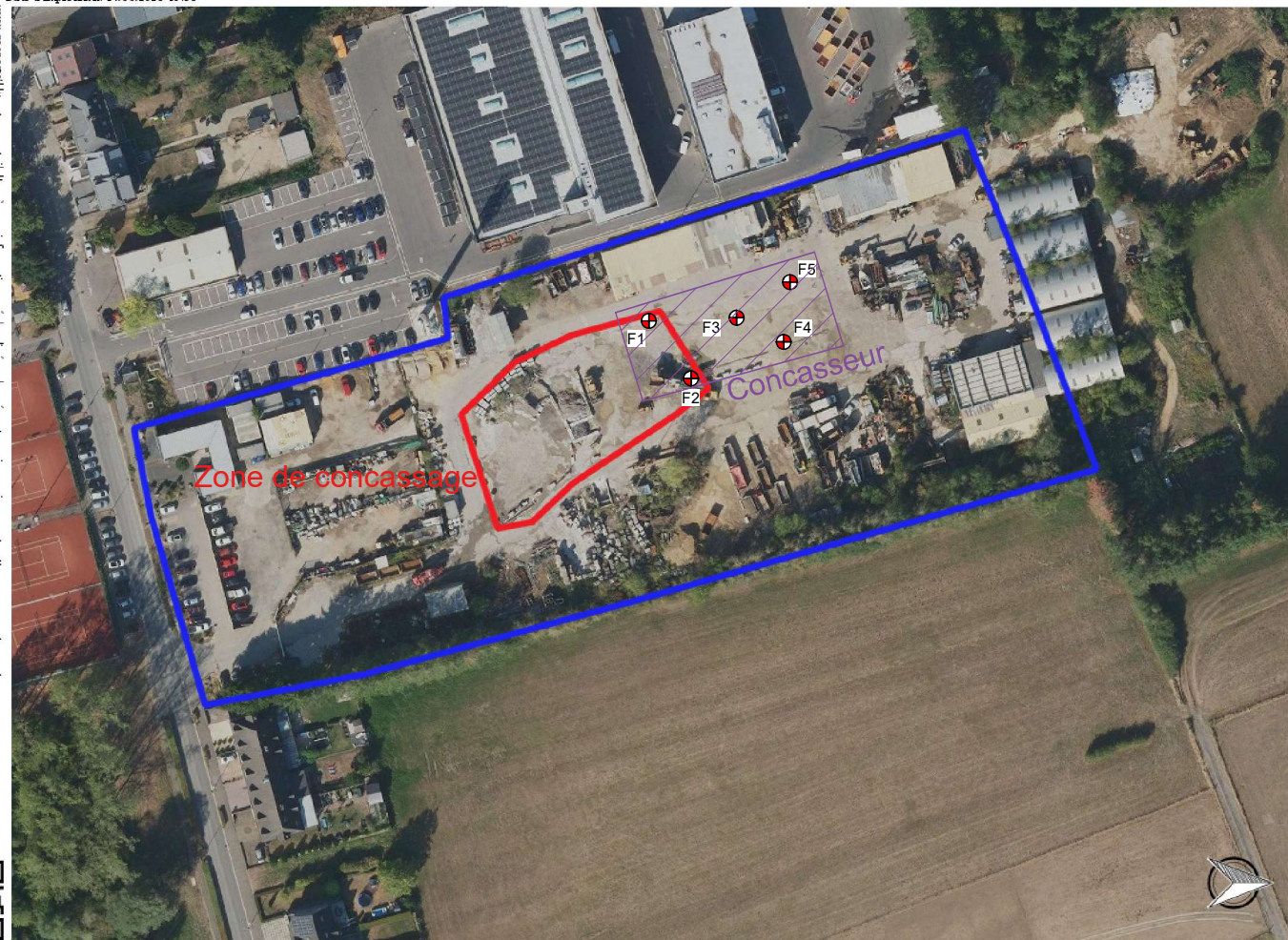
http://g-o.lu/3/hhE4

Légende :

- Limite du site
- Zone présentant des risques de contaminations
- Piézomètres : 6m de profondeur

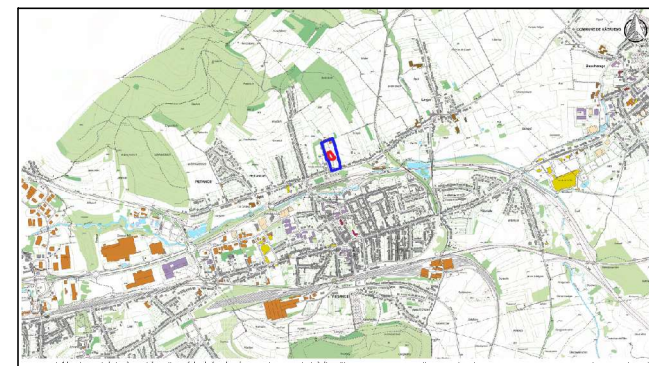


		8,Boulevard des Lumières B.P 349 L-4369 Belvaux				Tel. : +352 54 77 11-1 Fax : +352 54 79 30	
Client : Kunde :		Alleva Frères Architectes Pétange					
Projet : Projekt :		Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange					
Plan :		Plan de localisation des forages					
Date : Datum :		24.07.2023	N° projet : Projekt N°:	23127089	Auteur : Autor :	LUW	
Echelle : Masstab :		voir plan	Annexe : Anhang :	8	Contrôle : Geprüft :	JOC	



Légende:

- Limite du site
- Zone présentant des risques de contamination
- Sondage carotté proposé



		1, Avenue des Terres Rouges		Tel.: (00352) 54 77 11 - 1	
Luxcontrol SA		B.P. 349		Fax: (00352) 54 79 30	
		L-4004 Esch-sur-Alzette			
Client: Kunde:		Alleva Frères Architectes Pétange			
Projet: Projekt:		Réalisation d'étude de pollution du sol, sou-sol et des eaux souterraines sur le site Alleva Frères sis rue de Linger à Pétange			
Plan:		Plan de localisation des forages			
Date Datum	24.07.2023	N° Projet: Projekt N°:	23127089	Auteur: Autor:	LUW
Echelle: Maßstab:	voir plan	Annexe: Anhang:	8	Contrôle: Geprüft:	JOC